

BRUXELLES VOLE AU SECOURS DE LA PRESSE HONGROISE

La loi sur les médias adoptée fin 2010 par le gouvernement hongrois est dans le collimateur de la Commission européenne. La commissaire chargée du dossier, *Neelie Kroes*, a en effet adressé la semaine dernière à Budapest un courrier en forme d'ultimatum dans lequel elle exprime des « *doutes sérieux* » sur la conformité de la loi controversée avec la législation européenne.

L'obligation faite à tous les types de médias, y compris sur internet, de s'enregistrer auprès d'une autorité nationale constituerait ainsi une « *restriction disproportionnée à la liberté d'établissement et de prestation de services* » telle que prévue par le traité de l'Union européenne. Mais, au-delà de cet aspect juridique, les critiques de la Commission prennent une dimension plus politique en pointant également la disposition qui contraint les médias audiovisuels hongrois à fournir « *une information équilibrée* » : c'est cette fois la liberté d'expression et d'information, inscrite dans la Charte européenne des droits fondamentaux, qui serait bafouée.

Le gouvernement hongrois est donc sommé par la Commission de lui indiquer comment il compte rectifier le tir. Faute de réponse d'ici deux semaines, Bruxelles déclencherait une procédure d'infraction au traité de l'Union européenne et à la Charte des droits fondamentaux. Une situation pour le moins embarrassante alors que la Hongrie assure la présidence tournante de l'Union Européenne depuis le 1^{er} janvier...

Alain MARTY
Centre d'Information Europe Direct
Chambre d'Agriculture d'Auvergne